

Département du Doubs

COMMUNE DE
CHAPELLE-DES-BOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

4.2 Document graphique
Combe des Cives au 1 / 2 000 ème

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR	
Pièce n° 4.2.4	
Arrêté par délibération du Conseil Municipal : le 17 mars 2014	
Approuvé par délibération du Conseil Municipal : le 10 mars 2015	

INITIATIVE Aménagement et Développement
100 rue de la République - 25000 BESANCON
03 83 38 00 00
www.aed-doubs.com

0 10 20 40 60 80 100 120 m
0 10 20 40 60 80 100 m
Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012
Plan cadastral actualisé le :

LEGENDE :

--- Limite de zones - - - - - Limite de secteurs

ZONES URBAINES

U Zone urbaine
Us Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé
Ux Secteur de la zone U à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

A Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
Ah Secteurs de la zone A dans lesquels des constructions limitées, autres qu'agricoles, sont autorisées.
Ai Secteur de la zone A soumis à des risques d'inondation.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zones à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
Nn Secteur de la zone N concerné par les zones Natura 2000.

Élément du bâti ou du paysage à protéger, à mettre en valeur au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme :

* - bâti de référence patrimoniale

----- Tracé théorique de la transjurassienne

Atlas Mouvement de terrain recensé sur le territoire de la commune (source DDT25):

Zone à moyenne densité de dolines.

Marnes en pente

RESPECT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Zones humides (DREAL et bureau d'étude)

Secteur concerné par les zones natura 2000

Liste des emplacements réservés

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'un parking	Commune	2259 m ²

